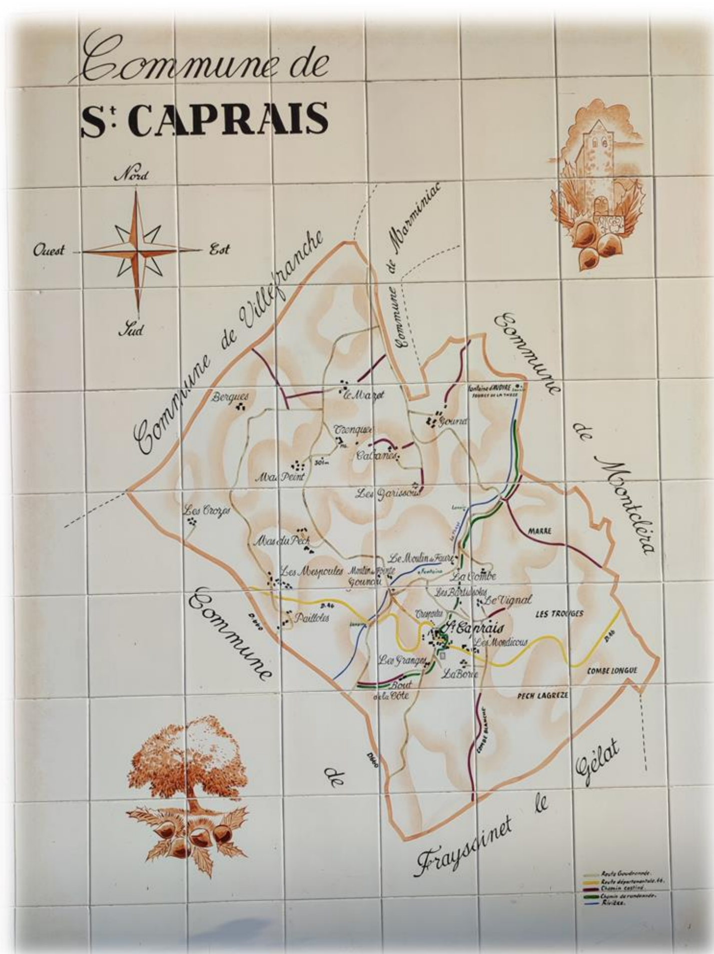


LE PETIT SAINT-CAPRAIS

Bulletin Municipal N°23



BONNE ANNÉE 2023

Le mot du Maire

Chères Saint-Capraisiennes, Chers Saint-Capraisiens, Chers amis,

Tout d'abord, permettez-moi au nom du conseil municipal de vous présenter tous mes vœux de santé, bonheur et réussite pour cette nouvelle année, pour vous-même et vos proches.

J'adresse une pensée pour les habitants en difficultés ou en souffrance.

Mes vœux vont aux nouveaux arrivants de la commune et je leur souhaite la bienvenue.

Ce bulletin va nous permettre de faire le bilan de l'année passée et de nous projeter dans l'avenir.

Malgré les baisses des dotations de l'Etat, le conseil municipal et moi-même, nous nous efforcerons de vous servir avec toujours autant d'application.

2016-2022 années d'investissement, laisseront derrière elles la construction de la nouvelle salle associative LOU CASTAGNAL.

Bien à vous,

Le Maire,
Richard AUBRY

Flash infos population :

La population de la commune a augmenté avec l'arrivée de nouveaux habitants, nous sommes à ce jour 85 résidents permanents et 29 résidents secondaires soit un total de 114 habitants.
Du jamais vu depuis l'après-guerre.

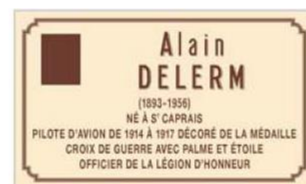
Etat civil :

Carnet Noir :

Le conseil municipal et moi-même avons une pensée émue pour les enfants du Village qui nous ont quittés au cours de ces dernières années.

- Claudette ANNES décédée le 25.05.2020
- Andrée MEZERGUES décédée le 03.04.2021
- Jacqueline CARRIER décédée le 14.11.2021
- Bernard LAPORTE Décédé le 07.03.2022
- René BOSQUET Décédé le 11.01.2023 dans sa 100ème année

Adressage :



L'année 2022 marque également l'achèvement des travaux d'adressage.
La dénomination des voies ainsi que la numérotation des maisons ont été réalisées en gardant au mieux les lieux-dits existants.
Tous les résidents de la commune ont été destinataires d'une plaquette d'information ainsi que d'un certificat d'adressage nominatif vous permettant de procéder aux changements auprès des organismes.

Défibrillateur :

Un Défibrillateur automatisé externe (DAE) vient d'être installé sur le mur extérieur à l'entrée de la salle associative. Un dispositif de signalement au moyen de panneaux va être posé pour signaler son emplacement et une session de formation sera mise en place avec les pompiers et devrait concerner une dizaine de personnes.



La création de la salle associative LOU CASTAGNAL et d'un logement.

Au cours de cette année, la commune a vu l'achèvement d'un grand projet.
Après 5 ans d'études et de travaux, un bâtiment en ruine inoccupé depuis 60 ans a laissé place à la salle associative LOU CASTAGNAL et un logement T3 conventionné qui est à ce jour loué.









La fibre et L'antenne relais :

Après de nombreuses années d'attente la commune de Saint-Caprais est enfin desservie par la fibre, ce qui facilite grandement le télétravail, Il appartient à chacun de faire la demande auprès de son opérateur pour bénéficier de la fibre.
L'antenne relais est également opérationnelle depuis le premier trimestre 2022. Installée sur la commune à proximité du transformateur de Mas Peint, point le plus haut de la commune. Elle permet une couverture mobile sur les lieux-dits les Mespoules, les Crozes, Gounou et Pailloles, et améliore également la connexion dans tout le village.

NOS INQUIETUDES

Nous constatons avec inquiétude les lacunes d'entretiens des lignes téléphoniques par ORANGE. Soumises à de fortes contraintes météorologiques (vent, branches d'arbres, orage,) les lignes sont régulièrement

endommagées entraînant des coupures, J'invite tous les propriétaires de bois ou haies en bordure de route à couper le bois mort, élaguer les arbustes, arbres et tout végétaux susceptibles de tomber sur les lignes.
Le conseil municipal a voté en faveur d'un enfouissement du réseau mais cela reste incertain en raison du coût très élevé de l'opération,

Les accès au réseau de télécommunication sont fragiles. Protégeons-les !

Les communications électroniques au quotidien

A titre personnel ou professionnel, les communications électroniques sont devenues indispensables.
Elles s'avèrent même vitales lorsqu'il s'agit de la sécurité de chacun (112, SAMU, police-secours, pompiers...) notamment pour les personnes dépendantes isolées.
Leur interruption perturbe le fonctionnement des télétransmissions, des alarmes, des télésurveillances, etc.
Le télétravail, évolution de notre société, sera également remis en cause en cas de coupure du réseau.

Les frottements sur les câbles, ainsi que les chutes de branches en cas d'intempéries sont une cause importante de mauvais fonctionnement et peuvent entraîner des dommages de nature à interrompre les services de télécommunications électroniques.

La cohabitation entre les réseaux de communications électroniques et la végétation est tout à fait possible, mais il faut penser à l'organiser et rester vigilant.

Élaguer pour garantir la sécurité des personnes et des biens

Chaque année, la végétation gagne les abords des réseaux aériens et provoque leur dégradation et donc, l'interruption de vos services (TV, téléphone, internet etc...).

Qui fait quoi ?

Le propriétaire a la responsabilité de l'entretien de ses plantations. Cet entretien leur incombe et doit être réalisé à titre préventif.

Domaine privé
Domaine public

ASTUCIEUX !
L'anticipation par un ébranchage annuel régulier diminue le nombre et l'envergure des d'élagages, plus coûteux et plus complexes.

LE CONSEIL
Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse et/ou complexe.

LE BON PLAN
Lors de l'aménagement de votre jardin, pensez à choisir judicieusement vos essences de végétaux ainsi que leur emplacement afin d'éviter tout élagage.

Restez branchés, élaguez !

Le dépigeonnage du clocher :

Une opération de dépigeonnage est en cours sur la commune, une entreprise spécialisée a été appelée afin de débarrasser le clocher de l'église des pigeons. En effet ceux-ci sont apparus en grand nombre provoquant des dégâts et abimant la toiture en Lauzes, de plus des pierres tombent sur la route.
Nous nous inquiétons de la provenance de ces pigeons, auparavant la commune n'avait pas été touchée par ce problème.

Pour empêcher les pigeons de revenir sur le clocher et de s'y installer, l'entreprise posera un dispositif sans danger mais dissuasif pour les volatiles.

La Thèze :

Le dévasement de la Thèze est en projet mais nous ne pouvons pas intervenir sans autorisations des administrations. Un dossier est en cours avec le Syndicat du bassin du lot.

LES PROJETS 2023

La sécurisation de la traversée du bourg et des Mespoules :

Nous avons constaté une vitesse excessive des véhicules traversant le bourg du village ainsi que le lieu-dit les Mespoules. Souhaitant assurer la sécurité de la population la municipalité a réalisé une étude et des devis sont en cours.

Elagage :

La mairie réalise également des devis pour l'élagage des acacias au foirail constituant un risque pour la sécurité publique

Bornes à incendie :

L'installation d'une borne incendie aux Mespoules et à Paillole,

SAINT-CAPRAIS DANS L'AVENIR

Le PLUI ET le SCOT :

Le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) et le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) sont en cours. L'enjeu de ce projet sera de lutter contre l'artificialisation des sols autrement dit il faudra définir des zones qui seront constructibles et d'autres qui ne le seront pas. Cette nouvelle règlementation est utile pour les zones urbaines et le péri-urbain mais pas pour les zones rurales où les espaces agricoles reculent sans cesse. A l'horizon 2026 la communauté des communes de Cazals-Salviac deviendra compétente dans l'instruction des demandes d'urbanisme. Un registre de concertation du public est disponible à la mairie.

Qu'est-ce que le PLUi ?

En 2022, la communauté de communes Cazals Salviac entame l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Conçu en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Bourian, le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réglementaire défini à l'échelle des 15 communes de l'intercommunalité.

QUELLE VISÉE ?

Le PLUi analyse le **fonctionnement** du territoire et identifie ses **enjeux** pour construire un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des **10 prochaines années.**

Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.

Le PLUi, une fois approuvé, **remplacera les documents d'urbanisme actuellement en vigueur** dans les communes.

QUELLE PORTÉE JURIDIQUE ?

Le PLUi régit l'occupation des sols. Il comprend des pièces réglementaires **opposables à tout projet de construction et à toute demande d'urbanisme.**

QUELS OBJECTIFS ?

- Organiser le **développement** urbain, dans une dynamique d'**attractivité** de nouvelles populations
- Soutenir le **dévelopement économique** et la création de nouveaux emplois, accompagner les mutations
- Assurer la transition **écologique**, préserver les **ressources** et prévenir les **risques**

LE ZAN : Zéro Artificialisation Nette (**ZAN**) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Ce n'est pas dans les communes rurales que l'on consomme le plus d'espace.



LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUI)

En parallèle, les communautés de communes Cazals-Salviac et Quercy-Bouriane élaborent chacune un PLU intercommunal appelé PLUi. Les orientations générales du SCOT ainsi que les projets locaux seront traduits dans chaque PLUi.

JUSQU'OÙ SE PROJETTE LE PLUI ?

10 ans

Cette durée permet de proposer une réponse foncière adaptée aux besoins et projets du territoire.

QU'EST CE QUE LE PLUI ?

Le PLUi est un document d'aménagement s'appliquant sur tout le territoire intercommunal.

Il régit l'occupation des sols en définissant des règles et des orientations qui permettront d'autoriser ou non les constructions et les aménagements.

Une fois exécutoires, les PLUi remplaceront l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur

Le SCOT et le PLUi sont d'intérêt général

QUELLES PIÈCES DANS LE PLUI ?

Diagnostic du territoire

Objectifs
- Établir un état des lieux sur les sujets relatifs aux sols (agriculture, consommation d'espace etc)
- Mettre en lumière les tendances et les dynamiques du territoire
- Définir les enjeux

Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Objectifs
- Définir un projet de territoire cohérent à l'horizon 10 ans
- Donner les grandes ambitions d'urbanisme, de politique d'aménagement et d'équilibres

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Objectifs (Portée juridique)
- Définir les choix d'aménagement sur les secteurs stratégiques
- Décliner des thématiques emblématiques pour le territoire

Plan de zonage et règlement écrit

Objectifs (Portée juridique)
- Définir des règles d'occupation des sols et d'urbanisme
- Identifier les caractères du territoire à préserver (paysage, patrimoine, espace naturel etc)

POUR RÉSUMER, LE PLUI C'EST :

- Un ensemble de règles écrites et graphiques ayant une portée juridique.
- Un document opposable à tout projet de construction et à toute demande d'urbanisme.



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

En 2022, le syndicat mixte du Pays Bourian lance l'élaboration de son SCOT. Ce document stratégique a pour objectif d'accompagner les dynamiques du territoire. Il vise à proposer un cadre global cohérent et équilibré de l'action publique, notamment pour l'aménagement du territoire.

JUSQU'OÙ SE PROJETTE LE SCOT ?

20 ans

Cette durée permet d'envisager les équilibres entre les communes.

QU'EST CE QUE LE SCOT ?

Le SCOT est une stratégie commune, une feuille de route pour les deux communautés de communes, permettant de coordonner les politiques publiques.

Les grands projets d'aménagement et les PLUi devront être compatibles avec le SCOT.

QUELLES PIÈCES DANS LE SCOT ?

Diagnostic du territoire

Objectifs
- Établir un état des lieux sur chaque sujet
- Définir les enjeux

Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Objectifs
- Donner les grandes orientations de développement et de gestion du territoire

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Objectifs (Portée juridique)
- Donner les grands principes pour mettre en œuvre le PAS
- Définir une logique spatiale d'aménagement
- Ecrire une « recette » pour élaborer un PLUi

SUJETS COMMUNS AU SCOT ET AUX PLUI

- Offre d'habitat
- Offre de services et de mobilités
- Complémentarité de chaque commune
- Dynamiques écologiques, énergétiques et climatiques
- Équipements et commerces
- Besoins alimentaires locaux et agriculture
- Paysages, patrimoines et espaces publics

POUR RÉSUMER, LE SCOT C'EST :

- Un projet de territoire transversal permettant une interprétation locale.
- Un document opposable aux PLUi qui garantit une cohérence entre les projets de chaque intercommunalité.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) :



Depuis juin 2022 par notification de la préfecture la commune doit mettre en place un plan communal de sauvegarde. Ce document a pour objectif l'information préventive et la protection de la population en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Pour Saint-Caprais le risque est les incendies de forêt. Il est prévu un délai de 2 ans pour le créer et le mettre en place.

LE MEMO

L'Entretien des routes :

L'entretien de la voirie relève de la compétence de la communauté des communes, L'augmentation des matières premières freine l'enveloppe votée. Je remercie vivement les agriculteurs, particuliers, livreurs qui interviennent pour dégager les routes lors de vent fort ou de neige. Merci à tous de poursuivre cette action qui permet par ailleurs d'avoir un meilleur résultat lors du fauchage.

L'Eau :

Malgré une saison estivale très chaude avec des températures souvent supérieures à 40 degrés il n'y a pas eu de coupure.

Le secrétariat de la marie :

La secrétaire de mairie Madame Solène NEBLE a rejoint la mairie de Cazals. Je tiens à la remercier pour son travail et son contact apprécié des habitants.
Bienvenue à Emilie MALBEC qui exerce déjà dans une autre commune cette fonction.
Le secrétariat est ouvert le Mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Les écoles :

A Frayssinet le Gélat les anciens bâtiments scolaires sont remis aux normes et de nouveaux sont également construits par la communauté des communes.

Le comité des fêtes de Saint-Caprais :

Merci aux bénévoles pour leur engagement, la fête de la châtaigne reste un élément fort pour la commune. De belles choses sont à prévoir pour l'année 2023.

La chasse :

Devant la prolifération des chevreuils et des sangliers les chasseurs doivent réguler le gibier,
Pour rappel : La période d'ouverture générale de la chasse à tir individuel est fixée pour chaque espèce par arrêté préfectoral.

Gestions des déchets :

Chers administrés, nous avons un gros problème en ce qui concerne le tri de nos déchets. Cela reste un sujet sensible du fait de l'augmentation de la taxe votée par le SYDED. Cette taxe est basée sur la valeur locative de votre logement, d'autre part l'état envisage d'augmenter ses bases de 7% pour les impôts fonciers,
Je souhaite préciser que la commune n'a pas augmenté ses taux cette année, de plus les dotations de l'état ne sont pas indexées sur l'inflation.
Trop souvent dans les bacs verts de recyclables, des matériaux n'ont rien à y faire. On ne doit mettre dans les bacs verts, que les matières qui constituent les « emballages ».

En cas de doute le site internet « syded.fr » vous renseignera.

Nous devrions tous posséder un composteur qui diminue le poids des ordures ménagères des bacs gris. Le coût du transport des ordures vers la base d'enfouissement est de 155 € la tonne, alors que cela produit un excellent compost pour le jardin.

Pour la commune de Saint-Caprais

Jours de collecte

- Déchets non valorisables (bac gris) : Lundi
- Déchets recyclables (bac vert) : Mardi semaines impaires

Où déposer le verre ?

- Récup'verre Place du foirail (derrière la Mairie)

Les sacs transparents distribués par votre mairie sont exclusivement destinés aux déchets recyclables (sacs à deposer dans les bacs verts).

Rappel des consignes de tri :

JETONS MIEUX : EN TRIANT LES DÉCHETS RECYCLABLES

JETONS MOINS : EN COMPOSTANT

EMBALLAGES EN VERRE UNIQUEMENT

Bouteilles, pots et bocaux vides, sans bouchon ni couvercle

INFO TRI 05 65 21 54 30 www.syded-lot.fr

www.consignesdetri.fr

TOUS LES EMBALLAGES

Carton

Boîtes et briques

Métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes

Plastiques

Chez nous, ils se recyclent tous !

Pots, boîtes

Flacons, bouteilles et tubes

Sachets, films

Barquettes

Assiettes et gobelets

Barquettes, calles d'emballage

+ TOUS LES PAPIERS

Journaux, revues, prospectus, enveloppes, feuilles, etc. Non souillés

+ LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Bouchons, couvercles et capsules

Dosettes de café, thé...

Portions vides individuelles

Blisters vides de médicaments

Opercules

Feuilles aluminium froissées

Bougies chauffe-plats

Pas de piles

Quelques précisions :

Ne déposez rien qui puisse blesser un agent de tri (verre, seringue...)

Les autres objets en plastique ne se recyclent pas actuellement (jouets, ficelles...)

Inutile de laver les emballages : il suffit de bien les vider.

Aplatir les gros cartons pour éviter l'encombrement du bac vert.

...ET TOUT LE RESTE : dans le bac marron / gris ou (selon le cas) à la déchèterie

DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Déchets de cuisine

épluchures de fruits et légumes

coquilles d'œufs

coquilles de noix

pâtes

salade

filtres et marc de café, sachets de thé

céréales

légumes cuits

agrumes

petits morceaux de pain

Autres déchets

mouchoirs en papier et essuie-tout

morceaux de carton

Déchets de jardin

tontes de gazon en fines couches

copeaux de bois

feuilles

fleurs fanées

Bon à savoir :

Le compostage permet de réduire de 50 kg par an et par personne la quantité de déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères !

Le compost peut aussi se faire en tas, sans l'utilisation d'un composteur.

Il est possible d'acquérir un composteur auprès du SYDED du Lot. Renseignements : 05 65 21 54 30

Citation d'Antoine de SAINT-EXUPERY :

Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. !!

Horaire de la déchetterie de CAZALS :

05 65 21 62 53

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermé	Fermé	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h
Après-midi	14h-17h	Fermé	Fermé	14h-18h	14h-18h	Fermé

Règlementation sur le brulage des végétaux :

Rappel sur la réglementation des feux applicable dans le département du Lot qui figure dans **l'arrêté du 5 juillet 2012,**, toujours en vigueur, indiquant les obligations de débroussaillement et les conditions d'allumage des feux en plein air, pour la prévention des incendies de forêt et la préservation de la qualité de l'air :

- Le brûlage des déchets des parcs et jardins des particuliers et des collectivités est interdit en tout temps, ces déchets doivent donc être valorisés sur place (compostage, broyage) ou conduits en déchet-terie équipée.
- Les feux de chantiers sont interdits en tout temps sauf pour l'incinération sur place de bois infestés par des insectes xylophages.
- L'écobuage (brûlage de végétaux en place) des résidus de cultures est proscrit par les bonnes conditions agro-environnementales définies dans le cadre de la politique agricole commune.

L'usage du feu reste autorisé pour la destruction de déchets végétaux par certaines professions (pépiniér-istes, forestiers, agriculteurs), sous conditions (vitesse du vent, surfaces, surveillance etc…).

L'allumage de tous les feux de végétaux est interdit du 15 juin au 15 septembre (sauf anticipation ou prolon-gation de cette période sensible).

Maison médicale :

MAISON MÉDICALE CAZALS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cazals-Salviac

Les Prades – 46250 Cazals

- **MÉDECINE GÉNÉRALE**
  Dr Elena NOVAC 05 65 22 84 50
  Dr Mounir KILANI 05 65 53 14 78
- **CABINET INFIRMIER** 05 65 22 80 20
  Mmes COUFFIGNALS – SAUVAGE – SOUSA
  DELCASSE – MRDJENOVIC - VIGUIER
- **CHIRURGIENS-DENTISTES** 05 65 30 58 70
  Drs Bernard et Véronique ZAGOZDA
- **MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE**
  Olivier PICARD 06 38 90 69 64
- **OSTÉOPATHE** 06 87 15 60 08
  Geneviève KERBOUL
- **PÉDICURE-PODOLOGUE** 06 83 95 31 99
  Sarah STONHAM
- **S.S.I.A.D. BOURIANE SANTÉ**
  Soins infirmiers à domicile 05 65 22 89 74
- **ÉQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE**
  Dr TESSIER 05 65 27 65 80
  Centre Hospitalier de Gourdon
- **LA MAISON DES AIDANTS** 05 65 27 65 65
  « L'Oustal » de Gourdon
- **LOT AIDE À DOMICILE** 0805 69 69 46
- **NATUROPATHE-REFLEXOLOGUE PLANTAIRE**
  Prisca CUGNOT-BARREIRO 06 89 75 25 91
- **ÉTIOPATHE** 05 81 22 48 62
  Nora VILLEMONT

CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ CAZALS-SALVIAC

Centre Intercommunal de Santé Cazals Salviac

125, Les Crozes Hautes
46340 Salviac

- **CENTRE DE SANTÉ DE MA RÉGION**

Ma santé, Ma Région — La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

MÉDECINE GÉNÉRALE 05.32.09.24.24
Dr Sylvie MARQUES
Dr Jacques MAZIÈRES

- **SCM CABINET DE SOINS INFIRMIERS DE SALVIAC** 05 65 41 53 17
  Mmes VAN HAUTE – COUDERC
  GUGLIOTTA - DA FONSECA
- **OSTÉOPATHE D.O** 06 33 81 60 21
  Caroline BAILLET
- **PSYCHOLOGUE CLINICIENNE**
  Élodie LAFLAQUIÈRE 07 50 95 28 95
- **MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE**
  Morad KENNOUDA 06 95 28 50 81
- **PÉDICURE-PODOLOGUE** 05 53 29 97 69
  Samuel PENCHENAT
- **MAISON DES SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES** 05 65 53 47 00

  Assistante sociale :
  Mme FRANCOIS Isabelle

  Médecin PMI / Puéricultrice :
  Dr BABY/ Mme DUPONT MONDIN

  Conseillère en économie sociale et familiale :
  Mme ANDRAUD Nathalie
- **ÉQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE** 05 65 27 65 80
- **LA MAISON DES AIDANTS** 05 65 27 65 65
  « L'Oustal » de Gourdon
- **LOT AIDE À DOMICILE** 0805 69 69 46

Calendrier prévisionnel

MANIFESTATIONS 2023

Animations « Comité des Fêtes »

- **Samedi 25 Février 2023 :**
  Repas Os de Canard 18 € / personne
  Nombre de place limité à 70 personnes.
  Réservation uniquement au 06.20.44.21.30

- **Samedi 10 Juin 2023 :**
  Randonnée pédestre
  2 Circuits proposés 8km et 13km + ravitaillement   Participation libre pour aider le comité
  A partir de 19h : repas 15 € / personne
  Nombre de place limité à 100 personnes
  Réservation au 07.86.57.99.98

- **Samedi 8 Juillet :**
  Fête votive

- **Samedi 7 octobre 2023 :**
  Fête de la châtaigne :
  - 14h : Marché
  - 16h : Animation enfants
  - 18h30 : Apéro concert
  - Marché gourmand

Animations « L'art et la Bannière »

C'est au tour de Saint-Caprais d'accueillir cette année l'exposition.

Depuis 2017, des bannières peintes sont exposées sur les murs de cinq villages du sud de la Bouriane : Frayssinet-le-Gélat, Goujounac, Montcléra, Pomarède et Saint-Caprais.

En 2023, c'est à Saint-Caprais que l'exposition pose ses valises: Ce sont une quarantaine d'artistes qui envahiront les murs de notre village !
Le thème de l'exposition 2023 est : « Dans ma rue … ».



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Mardi : 9h à 12h
- Vendredi : 9h à 12h
- Email : saint.caprais.mairie@wanadoo.fr
- Tel : 05 65 36 65 70
- Portable du Maire (en cas d'urgence) : Mr Richard AUBRY 06 50 20 94 49